

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Objet : Autorisation et réglementation
VENTE AU DEBALLAGE « TRADING EL/RAFY GOLD »

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par Monsieur MONTOLIO

ARRETONS :

Article 1^{er} : Mr MONTOLIO, est autorisé à organiser une vente au déballage le le 11 février 2026, Hôtel des Cépages, 5 route de Villette, 39600 ARBOIS.

Article 2 : Le permissionnaire devra se conformer aux dispositions légales et en outre aux suivantes :

- Ouverture et tenue à jour d'un registre permettant l'identification des vendeurs, coté et paraphé au préalable par nos soins.
- Mise à disposition de ce registre au profit de : - la Gendarmerie
 - les Douanes
 - les Services Fiscaux
 - la Concurrence et la consommation

Article 3 : L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions du présent arrêté.

Article 4 : L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de l'agglomération.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Mr MONTOLIO, organisateur

Arbois, le 12 janvier 2026
Mme La Maire, Valérie DEPIERRE

